

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 février 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-02-05

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le cinquième jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2018-02-025

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 05 février 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-026

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 tel que rédigé par la greffière, avec la modification suivante :

À la résolution 2018-01-024 on aurait dû y lire : Fourniture d'un camion-

citerne neuf, année 2019 et non 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2018-02-027

INVITATION DU CLUB DES LIONS – SOIRÉE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 84 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club des Lions d'Acton Vale pour l'achat de DEUX (2) billets au coût de 42 \$ chacun pour assister à la « Soirée Personnalité Bénévole de l'année » qui aura lieu le 03 mars 2018, au Centre Communautaire Marcelle Bertrand et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ au récipiendaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-028

INVITATION DES AGRICULTRICES DE LA MONTÉRÉGIE-EST – SOIRÉE-HOMMAGE AUX AGRICULTRICES ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Attendu que les membres du Conseil sont invités à la soirée-hommage aux agricultrices de la Montérégie-Est, qui se tiendra le 21 avril 2018 au restaurant l'Empanaché du Club de golf La Providence à St-Hyacinthe;

Attendu qu'une demande de commandite est également formulée par un plan de visibilité;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 70 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, aux Agricultrices de la Montérégie-Est pour l'achat d'UN(1) billet au coût de 70 \$ chacun pour assister à la « Soirée-hommage aux agricultrices » qui aura lieu le 21 avril 2018 au restaurant l'Empanaché du Club de golf La Providence à St-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-029

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONCEPTION ET LA DISTRIBUTION DU GUIDE TOURISTIQUE DE LA RÉGION D'ACTON – VERSION 2018-2019.

Attendu que pour une 11^e année consécutive, l'équipe du journal La Pensée de Bagot produira le Guide touristique de la région d'Acton – Version 2018-2019;

Attendu que la participation financière de la ville est sollicitée pour la conception et la distribution de cet outil essentiel pour notre milieu;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Qu'après acceptation des épreuves, la ville autorise une dépense d'un montant de 1 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Journal La Pensée de Bagot pour l'achat de deux (2) pages à l'intérieur du couvercle du guide touristique;

Que le paiement total de cette dépense soit effectué SEULEMENT lors de la livraison du guide touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-030

LETTRÉ DE LA FONDATION MIRA INC.

Attendu que la Fondation Mira Inc. veut tenir, par l'entremise des Chevaliers de Colomb d'Acton Vale, un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, le 12 mai 2018;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale à tenir une activité de levée de fonds au profit de la Fondation Mira Inc. à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, le 12 mai 2018, de 8 h à 15 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec;

Que la personne responsable de l'activité, doit avoir en sa possession, le permis délivré par la Ville et ce, tout au long de la tenue de l'évènement de sollicitation pour être montré, sur demande, à toute autorité le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-031

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton soumet à la Ville d'Acton Vale une demande de commandite, afin de permettre à cette dernière d'améliorer les soins de santé de proximité;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 500 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton, à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-032

DEMANDE DU CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES DU QUÉBEC.

Attendu que Monsieur Paul-Émile Fontaine, directeur, transmet une demande de contribution financière du Conseil canadien des Aveugles du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Conseil canadien des Aveugles du Québec à titre de contribution financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-02-033

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DE L'ACTIVITÉ « VENTE DE GARAGE ».

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2018;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (19, 20 et 21 mai 2018), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 1, 2 et 3 septembre 2018;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (1, 2 et 3 septembre 2018), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... DÉPÔT DES CAHIERS D'ENREGISTREMENT.

- Règlement 324-2017 « Règlement pour fixer le montant que la ville peut dépenser à des fins industrielles ».

- Règlement 319-2017 « Règlement modifiant le règlement de lotissement no. 070-2003 de la Ville d'Acton Vale afin de revoir les normes de lotissement pour la zone numéro 142 ».
- Règlement 321-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale afin de permettre les maisons de retraite de quatre étages dans la zone numéro 142 ».

Le conseil en prend acte.

Rs.2018-02-034 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 330-2018.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 330-2018 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 15 janvier 2018, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 330-2018 « Règlement concernant la gestion contractuelle. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-035 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 327-2017.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 327-2017 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 18 décembre 2017, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 327-2017 « Règlement no.327-2017 modifiant le règlement de zonage no.069-2003 de la Ville d'Acton Vale. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-036 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 328-2017.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 328-2017 qui a été donné par le conseiller Raymond Bisailon lors de la séance du 18 décembre 2017, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 328-2017 « Règlement no.328-2017 modifiant le règlement de zonage no.069-2003 de la Ville d'Acton Vale. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-037 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 6 – RÉFECTION DE LA RUE CARDIN.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.6 relatif aux travaux de réfection de la rue Cardin;

Attendu la recommandation de monsieur Alan Harrer, ing. de la firme Avizo;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 348 580.10 \$ plus taxes, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 6;

De financer cette dépense de 348 580.10 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 310-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 6 – Travaux de réfection de la rue Cardin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-038

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ACTON – ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE.

Attendu que, conformément à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité locale de la MRC d'Acton doit adopter un plan dans lequel sont traduites les actions et conditions permettant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

Attendu que le projet de SCRSI révisé de la MRC d'Acton, incluant le plan de mise en œuvre, a fait l'objet d'une consultation auprès des municipalités locales de la MRC et des MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC d'Acton;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu, à cet égard, le 14 avril 2016;

Attendu qu'une première version du plan de mise en œuvre a été adoptée par le conseil lors de la séance du 02 mai 2016;

Attendu que, suite à la réception des commentaires du ministère de la Sécurité publique, la MRC a apporté des modifications au projet de SCRSI révisé et au plan de mise en œuvre;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de la nouvelle version du plan de mise en œuvre;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'adopter, tel que soumis, le plan de mise en œuvre devant être annexé au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-039

PROJET À ÊTRE DÉPOSÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL DE LA MRC D'ACTON, DANS LE CADRE DU PROJET RÉGIONAL – FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire déposer, au Développement Économique et Local de la MRC d'Acton, dans le cadre du projet régional, un projet relatif à la construction d'un gymnase multifonctionnel à Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à soumettre au Développement Économique et Local de la MRC d'Acton ledit projet et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Rapport d'intervention du service incendie – Janvier 2018.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2018-02-040

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DE LA RUE DE ROXTON, ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE.

Attendu qu'il y a lieu de ratifier le lancement de l'appel d'offres;

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 1^{er} février 2018 à 10 h à l'Hôtel de Ville quant au contrat pour les services professionnels – Réfection de la rue de Roxton, étude géotechnique et caractérisation environnementale;

Attendu que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 48 445.00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour les services professionnels – Réfection de la rue de Roxton, étude géotechnique et caractérisation environnementale, le tout selon l'appel d'offres daté du 1^{er} février 2018;

De financer cette dépense à même la taxe d'accise (TECQ 2014-2018);

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit: **Laboratoire de la Montérégie Inc.** au coût de 48 455.00 \$, plus les taxes. *Ces travaux font l'objet d'une participation financière du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports et de la TECQ.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-041

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-01-2018 au 30-01-2018	193 003.51 \$
<ul style="list-style-type: none">Paiements par AccèsD du 01-01-2018 au 31-01-2018	157 173.02 \$
<ul style="list-style-type: none">Salaires et REER pour le mois de janvier 2017	113 156.67 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none">Pour le mois de décembre 2017 (2^e partie)	55 723.10 \$
<ul style="list-style-type: none">Pour le mois de janvier 2018	111 808.38 \$
Grand Total	630 864.68 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-042

RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT AUX EMPLOYÉS(ES) DU PARTAGE DE RÉDUCTION DU TAUX DE L'ASSURANCE-EMPLOI.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employés(es) de la somme suivante :

Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 681.84 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose les noms dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale à titre d'opérateur de la resurfaceuse.

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Adam Robidoux	Selon les besoins du département (substitut)	Saison 2017-2018	Opérer la resurfaceuse au Centre sportif.

Le conseil prend acte.

Rs.2018-02-043

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2018.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-044

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS 2018.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2018 le tout, tel que spécifié au devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-045

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SIGNALISATION 2018 – CAMION TRACEUR.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2018 –Camion traceur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-046

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SIGNALISATION 2018 – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2018 –Recopiage des lignes de rue déjà existantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-047

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BORDURES MOULÉES EN PLACE POUR LA RUE PELCHAT.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des **soumissions, par voie d'appel d'offres,** pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place pour la rue Pelchat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-048

RÉSOLUTION POUR RATIFIER ET AUTORISER LES PAIEMENTS DE TROIS FACTURES ÉMISES PAR NORTRAX.

Attendu que des réparations majeures ont dû être faites sur le différentiel arrière du chargeur sur roues;

Attendu qu'il y a lieu de ratifier et d'autoriser les paiements de ces trois factures;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De ratifier une dépense d'un montant de 22 465.82 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-00-526 à Nortrax, pour la réparation majeure du différentiel arrière du chargeur sur roues, facture no 907340, émise le 22 janvier 2018;

De ratifier une dépense d'un montant de 1 237.45 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-00-526 à Nortrax, pour la réparation majeure du différentiel arrière du chargeur sur roues, facture no 908287, émise le 23 janvier 2018;

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 610.42 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-00-526 à Nortrax, pour la réparation majeure du différentiel arrière du chargeur sur roues, facture no 911515, émise le 26 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-049

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE BASEBALL SENIOR D'ACTON VALE, ÉDITION 2018.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-970 au Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2018;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-050

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire;

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 à la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton pour la présentation de sa 21^e édition, qui aura lieu les 6, 7 et 8 juillet 2018;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-051

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME JOANNE JOANNETTE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la Foire Agroalimentaire aura lieu les 6, 7 et 8 juillet 2018 au parc Donald Martin;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser Mme Joanne Joannette à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la Foire Agroalimentaire les 6, 7 et 8 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-052

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT ACTON VALE, POUR LA TENUE D'UN MATCH-BÉNÉFICE DE 24H DE HOCKEY.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Centre de bénévolat Acton Vale, pour la tenue d'un match-bénéfice de 24 h de hockey les 27 et 28 avril 2018 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 700 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 au Centre de bénévolat Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Centre de bénévolat Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Attendu que des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003, articles 2.3.2 et 6.2.3, ont été déposées par le propriétaire du 760, rue Jetté à Acton Vale;

Attendu que le bâtiment est dérogatoire au niveau de l'implantation par rapport à la ligne de propriété arrière ainsi qu'à la ligne latérale de droite (située au sud). De plus, la thermopompe est située trop près de la ligne de propriété latérale droite;

Attendu que le règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2 stipule qu'un bâtiment principal situé dans la zone 101 doit respecter une marge de recul arrière de 7,6 mètres et une marge de recul latérale de 3 mètres alors que le bâtiment actuel est situé respectivement à 1,06 mètre de la ligne arrière et à 2 mètres de la ligne latérale soient des empiètements dérogatoires de 6,54 mètres dans la marge de recul arrière et 1 mètre dans la marge de recul latérale droite;

Attendu que le règlement de zonage 069-2003, article 6.2.3 stipule qu'une thermopompe doit être située à au moins 3 mètres d'une limite de propriété et que celle qui est installée présentement sur la propriété visée par la demande est située à une distance inférieure à 3 mètres;

Attendu qu'un permis qui n'a pu être retrouvé aurait été délivré le 21 août 1988 (selon le registre des permis de 1988 de la municipalité de St-André d'Acton) pour la construction d'un bâtiment accessoire sur ce lot qui à l'époque était en possession du voisin immédiat;

Attendu que les parties de ce bâtiment faisant l'objet de la présente demande de dérogations auraient été construites il y a plus ou moins 30 ans;

Attendu que récemment une dérogation mineure a été consentie par le Conseil Municipal afin de permettre l'agrandissement de ce bâtiment alors que l'implantation de l'agrandissement projetée était dérogatoire aux normes d'implantation ainsi qu'au pourcentage d'emprise au sol maximum du bâtiment principal;

Attendu la recommandation 004-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 24 janvier 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 004-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures demandées afin que soit régularisée l'implantation du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2018-02-056

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2, a été déposée par les propriétaires du 1845, rue Chenail à Acton Vale, afin que soit autorisée la construction d'un garage résidentiel annexé à la résidence;

Attendu que le règlement de zonage numéro 069-2003, article 2.3.2 stipule que la marge de recul latérale pour un bâtiment principal situé dans la zone 109 est de 2 mètres et que le garage projeté qui serait annexé à la résidence aurait une largeur de 4,57 mètres (15 pi) et serait situé à une distance de 0,9 mètre de la ligne latérale droite (nord), soit un empiètement dérogatoire de 1,1 mètre dans la marge de recul latérale;

Attendu que deux occupants de la résidence sont lourdement handicapés et que plusieurs modifications coûteuses ont été apportées au fil des ans afin d'adapter la résidence à leurs besoins précis et qu'il n'est pratiquement pas envisageable de déménager;

Attendu qu'une largeur minimale de 4,57 mètres est requise pour le garage afin de permettre l'utilisation d'un véhicule spécialement adapté aux besoins de la famille;

Attendu que l'application du règlement cause un préjudice sérieux aux demandeurs étant donné les besoins particuliers physiques et psychologiques de certains membres de la famille;

Attendu la recommandation 005-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 24 janvier 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter la recommandation 005-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 1845, rue Chenail, afin que soit autorisée la construction d'un garage résidentiel annexé à la résidence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-02-057

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003 (ZONE 207).

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville d'Acton Vale souhaite modifier son règlement de zonage 069-2003, afin que soit ajouté aux usages

permis dans la zone 207 un usage habitation multifamiliale de 9 logements et plus afin de pouvoir convertir 4 locaux commerciaux en logements d'habitation, ce qui porterait le nombre de logements à 14 et le nombre de locaux commerciaux à 2 pour l'ensemble de l'immeuble;

Attendu que la demande consiste à ce que soit modifié le règlement de zonage numéro 069-2003 afin d'ajouter à la grille des usages principaux et des normes permises pour la zone 207 l'usage suivant :

Usage résidentiel de classe C : habitations multifamiliales.

- Sous-classe C-2 : habitations multifamiliales isolées comportant plus de 8 logements.

Attendu que le deuxième étage du bâtiment visé par la demande est actuellement utilisé à des fins résidentielles et que le fait de convertir le rez-de-chaussée en logements d'habitation aurait pour effet d'amener une certaine homogénéité au niveau de l'usage d'une partie du bâtiment;

Attendu que beaucoup de locaux commerciaux sont laissés vacants dans ce secteur de la ville et qu'il y a une forte demande pour de nouveaux logements d'habitation;

Attendu que les locaux commerciaux actuels sont desservis par des cases de stationnement non conformes au niveau de l'implantation (en partie dans l'emprise du chemin sous juridiction provinciale) et au niveau du nombre qui est insuffisant compte tenu de l'usage;

Attendu qu'advenant qu'un projet soit déposé pour convertir les locaux commerciaux en logements, le propriétaire devra s'astreindre à respecter les lois et règlements en vigueur au moment de la demande de permis, et ce, tant au niveau de la mise aux normes du bâtiment qu'au niveau de l'aménagement du terrain, y compris à l'égard de l'aménagement d'une aire de stationnement conforme;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage numéro 069-2003, afin que soit ajouté aux usages permis dans la zone 207 un usage habitation multifamiliale de 9 logements et plus afin de pouvoir convertir 4 locaux commerciaux en logements d'habitation, ce qui porterait le nombre de logements à 14 et le nombre de locaux commerciaux à 2 pour l'ensemble de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

....VARIA

ÉTINCELLES.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter le comité organisateur pour la compétition provinciale Michel Proulx, qui a eu lieu le 28 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 17.

Mme Lise Leclerc	<ul style="list-style-type: none">• Remercie le conseil pour le don remis au Conseil canadien des aveugles.
------------------	---

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date